

Provided for non-commercial research and education use.
Not for reproduction, distribution or commercial use.



This article appeared in a journal published by Elsevier. The attached copy is furnished to the author for internal non-commercial research and education use, including for instruction at the author's institution and sharing with colleagues.

Other uses, including reproduction and distribution, or selling or licensing copies, or posting to personal, institutional or third party websites are prohibited.

In most cases authors are permitted to post their version of the article (e.g. in Word or Tex form) to their personal website or institutional repository. Authors requiring further information regarding Elsevier's archiving and manuscript policies are encouraged to visit:

<http://www.elsevier.com/authorsrights>

accompagnement

Quel jugement professionnel des parents ?

La réflexion sur le jugement des parents par les professionnels de la petite enfance est fréquemment rencontrée dans les lieux d'accueil des jeunes enfants. Réfléchir à cette situation nous permet de nous rendre compte que nous jugeons très régulièrement les comportements des parents en établissement d'accueil de jeunes enfants. Or, nos jugements peuvent avoir des conséquences négatives sur la qualité de l'accueil des parents et l'accompagnement de leurs enfants.

© 2021 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés

Mots clés – développement ; EAJE ; enfant ; jugement ; parent ; professionnel

La question du jugement des parents par les professionnels de la petite enfance est fréquemment posée dans les établissements d'accueil de jeunes enfants. Par exemple, lors de l'accueil du matin, quand un père quitte son fils sans lui dire au revoir, nous le jugeons, considérant que cela ne se fait pas. Réfléchir à cette situation permet de se rendre compte que le fait de juger le comportement des parents est quelque chose de très fréquent. Or, cela peut avoir des conséquences négatives sur la qualité de l'accueil des parents, comme sur l'accompagnement de leurs enfants.

La notion de jugement et les risques associés

Selon *Le Petit Robert* [1], le jugement renvoie à trois notions :

- rendre un jugement : action de prendre une décision en justice ;
- porter un jugement : opinion favorable ou défavorable, façon de voir les choses particulière à quelqu'un ;
- faculté de l'esprit permettant de bien juger les choses qui ne font pas l'objet d'une connaissance immédiate certaine. Juger renvoie à un point de vue subjectif parfois autoritaire et "brutal" (le jugement en justice). Il peut aussi faire référence au "bon sens" de celui qui en use.

Le jugement du parent est réalisé "naturellement" et presque constamment par les professionnels. Il est souvent considéré

comme un interdit car il affecterait la neutralité du professionnel et de son action vis-à-vis du parent et de son enfant. Mais pourquoi proscrire le jugement si celui-ci est naturel ? Ne pas juger semble incompatible avec le métier de professionnel de la petite enfance. Être objectif, sans jugement ni rapport affectif vis-à-vis des jeunes enfants, des parents et des autres professionnels ne correspond pas à la réalité ni des interactions que nous vivons ni des situations auxquelles nous sommes confrontés

avec les familles, souligne Silvana Monello Houssin [2], consultante, médiatrice institutionnelle formée aux métiers du sanitaire et médico-sociaux. En appréhendant ces situations de façon très objective sans "jugement" ni "affect", on risque de perdre le sens de la réalité de notre activité. Selon elle, il est cependant important de comprendre la "réalité subjective" du vécu des parents afin d'accéder à « une posture professionnelle individuelle, collective, plus humanisée et plus opérante » [2].

Irina NIKIFOROVA NEFF
Éducatrice
de jeunes enfants, centre
de formation L'Horizon

c/o Métiers de la petite
enfance, Elsevier Masson,
65 rue Camille-Desmoulin,
92442 Issy-les-Moulineaux
cedex, France

Adresse e-mail :
irina.nikiforova.cfhorizon@
gmail.com
(I. Nikiforova Neff).



Le professionnel doit établir une relation de confiance mutuelle basée sur la reconnaissance des rôles respectifs dans l'accompagnement du jeune enfant.

Mise en perspective du lieu et du contexte du jugement

Nous avons recours naturellement au jugement personnel ou affectif, au détriment des familles. Il s'établit selon notre contexte social spécifique, nos principes moraux et notre réflexion personnelle. Il peut avoir des conséquences sur le développement du jeune enfant.

♦ **Tout d'abord, l'équipe qui juge le parent risque d'assimiler son enfant à celui-ci** et de ne pas le considérer comme un individu à part entière doté de sa propre personnalité, en projetant les sentiments ressentis vis-à-vis des parents sur l'enfant. Ensuite, ce jugement pourrait faire oublier aux professionnels le contexte familial du tout-petit. On a tendance à avoir recours aux préjugés et à la catégorisation de l'enfant selon sa filiation à des parents qui ont telle ou telle caractéristique, selon la psychopédagogue Suzon Bosse-Platière [3]. Le jugement risque également de pousser le professionnel à adopter une posture éducative opposée à celle du parent. Or, l'enfant reste celui de ses parents et pourrait perdre des repères stables et donc un environnement *secure* en étant confronté à deux approches éducatives opposées. Le jugement, enfin, serait à même d'affecter son développement psychologique en influençant le temps et l'attention que les professionnels lui consacrent. Selon la manière dont elle juge le parent, l'équipe peut placer l'enfant au centre ou, au contraire, le laisser "de côté".

♦ **Pour établir les critères d'un jugement professionnel adapté, il faut prendre en compte** la complexité des relations entre parents et professionnels dans une structure d'accueil collectif. Celle-ci tient à trois facteurs principaux :

- la relation qui les lie est ambiguë, le parent, qui n'est pas un professionnel de la petite enfance, confie son enfant à ceux-ci ;
- cette relation s'établit dans un lieu à part, la crèche, situé en dehors du

domaine privé familial et qui reste un lieu inconnu pour le parent ;

- la relation intervient dans un contexte spécifique le plus souvent : les arrivées et les départs des enfants, au cours desquels les parents peuvent ressentir un stress lié à leurs autres activités professionnelles et personnelles, et qui interviennent sur des temps d'échange souvent très courts.

Un jugement professionnel et intégré dans le projet pédagogique

Il faut savoir reconnaître ses modes de jugements et faire la part des choses entre son affect et une approche plus objective des relations avec les parents et les jeunes enfants.

♦ **Le jugement affectif empêche une pensée professionnelle rigoureuse** qui permettrait de répondre au mieux à une situation. À l'inverse, un jugement plus professionnel et bienveillant peut permettre de se référer à des échelles de valeurs sur lesquelles s'appuyer en tant que professionnel. Des savoirs accessibles nous permettent de comprendre ce qu'est une personne en cours de construction (un jeune enfant) et un adulte membre d'une communauté (son parent). Les valeurs à privilégier sont, par exemple, le respect de l'autre, de son caractère unique et spécifique ou l'accueil de la diversité des personnes, parents, enfants comme professionnels.

Généralement, nous définissons des projets pédagogiques pour accompagner les jeunes enfants dans leur développement. Faire de même vis-à-vis des parents afin de les accompagner et de les sensibiliser à notre approche des situations serait plus professionnel que de les juger personnellement. Nous oublions parfois qu'un enfant « *grandit aux côtés d'un parent en construction que nous "maltraitons" et laissons peu libre de ses choix* » [4].

Dans un projet pédagogique, respecter et s'adapter aux spécificités des familles, donc aussi à celles des parents, a toute sa place. C'est souvent difficile à appliquer en raison de la tendance naturelle de chacun au jugement personnel et face à la charge de travail des équipes. Pourtant, nous devrions nous poser des questions comme : prenons-nous le temps d'analyser les besoins des parents et d'échanger avec eux ? Le lieu est-il conçu pour les accueillir dans de bonnes conditions ? Il faudrait aussi se pencher sur le type d'accompagnement à proposer aux parents : à l'aide de transmission de savoirs théoriques ou plutôt en les amenant à se poser les bonnes questions et à acquérir les bons repères ? Comme le dit le pédiatre et psychanalyste britannique Donald W. Winnicott : « *Pour tirer le meilleur parti des parents, nous devons leur laisser l'entière responsabilité de ce qui les regarde vraiment, l'éducation de leurs propres enfants* », ajoutant : « *en revanche, nous pouvons leur donner à penser leurs actes !* » [5]

Établir une relation de confiance mutuelle sans jugement personnel

Le professionnel doit établir une relation de confiance mutuelle avec le parent, basée sur la reconnaissance de leurs rôles respectifs dans l'accompagnement du jeune enfant. Il doit savoir faire la part des choses entre son rôle institutionnel et ses points de vue personnels qui influencent son action éducative. Évitions de tomber dans des travers conduisant les professionnels et les parents à se méfier les uns des autres et à s'opposer en oubliant que l'intérêt de l'enfant est le plus important. Travailler ensemble est nécessaire et demande de dépasser une situation de jugements personnels mutuels – car les parents jugent aussi les professionnels – où les compétences de chacun sont mises en



L'équipe a pour fonction de constituer une sorte de barrière protectrice contre l'extérieur, un "filtre" des énergies et des informations à recevoir afin de proposer aux parents un environnement bienveillant et secure propice aux échanges avec le professionnel.

doute. Leur relation devrait être caractérisée par une collaboration autour du tout-petit. Les parents devraient pouvoir se sentir impliqués dans le projet d'accompagnement de leur enfant proposé par l'équipe, et les professionnels se sentir reconnus par les parents comme étant des acteurs "qualifiés" qui participent de façon positive au développement de leur enfant, dont ils ont la responsabilité lorsque ses parents le leur confient.

Dépasser les *a priori* et répondre aux attentes des parents

Dans ce contexte, l'équipe a un rôle important à jouer. En effet, elle peut permettre d'aider les parents parfois anxieux, comme le mentionne le psychanalyste Didier Anzieu [6,7] : « *Un groupe est une enveloppe qui fait tenir ensemble des individus. Tant que cette enveloppe n'est pas constituée, il peut se trouver un agrégat humain, il n'y a pas de groupe.* » L'équipe a donc une double fonction : celle d'une sorte de barrière

protectrice contre l'extérieur, un "filtre" des énergies et des informations à recevoir afin de proposer aux parents un environnement bienveillant et *secure*, propice aux échanges avec le professionnel. Elle permet aussi de créer un "soi de groupe", un esprit d'équipe ou un environnement adéquat qui vont aider le professionnel à exercer son "jugement professionnel" vis-à-vis du parent.

Conclusion

Le jugement des parents par les professionnels d'une structure de la petite enfance est une action commune et "naturelle". Il dépend le plus souvent des représentations que se fait le professionnel des actions des parents, et s'appuie notamment sur l'image qu'il a du "bon" et du "mauvais" parent. Ces instants de jugement sont à mettre en perspective selon des situations bien spécifiques, qui interviennent le plus souvent dans un contexte (l'accueil) et un lieu (l'établissement) mal connu des parents. Cela peut créer une situation d'inconfort

et d'anxiété qui nuit à la qualité des échanges et favorise des jugements affectifs de la part du professionnel. Le jugement est cependant un élément important de son accompagnement du jeune enfant et de sa famille, à condition qu'il s'agisse d'un jugement professionnel à travers lequel le professionnel prend une distance émotionnelle vis-à-vis d'une situation et l'appréhende de façon à la fois objective et subjective. Dans ces conditions, parents et professionnels peuvent établir une relation de confiance mutuelle dans laquelle chacun reconnaît son rôle et son apport respectif, et qui a pour but d'accompagner le jeune enfant. Cela ne peut se réaliser qu'en bénéficiant d'une cohésion de l'équipe de la structure d'accueil. Pour instaurer un jugement plus professionnel, parents et professionnels doivent aussi apprendre à se connaître davantage, dans des situations de rencontre, lors de cafés parents-professionnels, au cours de réunions pour parents, de journées portes ouvertes ou de fêtes. ■

Références

- [1] Rey A, Robert P. Le Petit Robert. Définition de "jugement". Paris: Éditions Le Robert; 2018.
- [2] Monello Houssin S. Éduquer son jugement professionnel. MPE 2010;16(165):30-2.
- [3] BOosse-Platière S, Loutre-Du Pasquier N. Accueillir les parents des jeunes enfants. Un soutien à la parentalité. Toulouse: Érès; 2018.
- [4] Groux F. La même bienveillance envers les parents qu'envers les enfants. Les pros de la petite enfance. 29 octobre 2020. <https://lesprodelapetiteenfance.fr/vie-professionnelle/soutien-la-parentalite/parents-comment-les-professionnels-peuvent-ils-mieux-les-accompagner/la-meme-bienveillance-envers-les-parents-quevers-les-enfants>.
- [5] Winnicott DW. L'enfant et sa famille. Paris: Payot; 2002.
- [6] Anzieu D. Le Moi-Peau. 2^e éd. Malakoff: Dunod; 1995.
- [7] Anzieu D. Le groupe et l'inconscient. L'imaginaire groupal. 3^e éd. Malakoff: Dunod; 1999.

Déclaration de liens d'intérêts
L'auteur déclare ne pas avoir de liens d'intérêts.